

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 29 OCTOBRE 2020**  
**À 20 HEURES 10 MINUTES**

---

**Présents** : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – G. LE METOUR – N. BOILEAU (arrivée à 20h14) – H. BEAUDOUIN – L. PACREAU (arrivé à 20h20) – D. BACH – M. AUBINEAU – C. DUJOUR – P. BRETAUD – N. GILBERT – D. VEQUEAU – C. BIRON

**Absents** : L. GENTREAU ayant donné pouvoir à G. LE METOUR – P. TESSIER ayant donné pouvoir à J. FERRAND – V. BONNEFOY ayant donné pouvoir à S. BAUDRY – V. LOCTEAU ayant donné pouvoir à M.P. GABILLEAU

**Secrétaire** : H. BEAUDOUIN

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

Il demande à effectuer une minute de silence en l'honneur de Samuel PATY.

Il sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : une demande de subvention à l'attention des communes des Alpes Maritimes, à la suite de la tempête Alex, et l'achat d'une parcelle située rue des Violettes (parcelle AB 34)

### **1) RENOUVELLEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Arrivée de N. BOILEAU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette taxe a été instaurée en 2012, en remplacement de la taxe d'équipement et s'applique sur la surface de toutes constructions. La commune a voté un taux de 2,50 % reconduit chaque année. Monsieur le Maire propose au conseil de prendre une nouvelle délibération confirmant le taux de 2,50 % reconduit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Accord à l'unanimité du CM

### **2) TARIFS COMMUNAUX 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs 2021 pour l'utilisations des salles communales, et le cimetière. Il propose cependant de différencier les salles et le cimetière, étant donné le contexte sanitaire qui risque de se prolonger sur 2021.

N. GILBERT est étonnée de voir que l'entretien des fosses est effectué par la commune. Il lui est notifié qu'il n'y a que 4 à 5 tombes qui sont entretenues 1 fois l'année, généralement à l'approche des Rameaux. G. LE METOUR lui demande combien cela coûte si cela est effectué par une entreprise. Elle répond que la prestation d'entretien est d'environ 150 € la tombe.

Arrivée de L. PACREAU.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de 2020 pour l'utilisation des salles, et d'appliquer une augmentation de 3% pour le cimetière. Les tarifs sont ainsi fixés comme suit :

- CIMETIÈRE :			
• NETTOYAGE FOSSE			15,60 €
• ENTRETIEN FOSSE A L'ANNEE			29,66 €
- COLUMBARIUM :			
• CAVEAUTIN	10 ANS		169,02 €
	20 ANS		337,94 €
	30 ANS		506,86 €
- CIMETIÈRE :			
• CONCESSION	30 ANS		144,30 €
	50 ANS		267,39 €
- SALLE POLYVALENTE :			
• VIN D'HONNEUR	petite salle	COMMUNE	77,50 €
		EXTERIEUR	117,30 €
	deux salles	COMMUNE	135,80 €
		EXTERIEUR	172,45 €
• NOCE / LUNCH	deux salles	COMMUNE	325,30 €
		EXTERIEUR	380,45 €
• CUISINES		COMMUNE	117,30 €
		EXTERIEUR	137,25 €
• BANQUET / REPAS FAMILIAL	petite salle	COMMUNE	141,30 €
		EXTERIEUR	159,85 €
	deux salles	COMMUNE	220,50 €
		EXTERIEUR	262,90 €
• REUNION SOCIETE / ASSOCIATION EXTERIEURE			
	Jour	EXTERIEUR	138,50 €
	Jour et Nuit	EXTERIEUR	230,80 €
• ENTREPRISES		COMMUNE	135,35 €
		EXTERIEUR	184,70 €
• LOCAL LAVE-VAISSELLE		COMMUNE	28,65 €
		EXTERIEUR	28,65 €
• ASSOCIATIONS LOCALES	Forfait Nettoyage	COMMUNE	106,00 €
- ESPACE LA NANTÉ :			
• BAR - SANITAIRES - TERRAIN	1 Journée		50,00 €
	2 Jours		80,00 €
• SALLE - TOILETTES - PLONGE - SANITAIRES - TERRAIN			
	1 Journée		50,00 €
	2 Jours		80,00 €
• L'ENSEMBLE	1 Journée		80,00 €
	2 Jours		100,00 €

Monsieur le Maire propose une réflexion pour intégrer des tarifs été et hiver, du ménage (par exemple, s'il y a une intervention de la commune, il y a des charges en plus pour le loueur.)

Accord du CM.

### **3) COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

Monsieur le Maire souhaite proposer à tous les agents qui peuvent y prétendre, d'ouvrir un Compte Épargne Temps (CET). Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.

Il est ainsi proposé une ouverture possible jusqu'au 31 janvier de l'année écoulée, et de poser les jours allant au-delà du 20<sup>ème</sup> jour de congé. Il est également suggéré de ne pas monétiser ce compte. La date limite de demande d'ouverture et d'alimentation du CET est le 31 janvier, pour une réponse aux agents donnée avant le 28 février. Ce compte se clôturerait au départ de l'agent de la collectivité. Monsieur le Maire propose cependant de se rapprocher du Centre de Gestion pour obtenir plus d'explications, notamment au niveau des délais de mise en œuvre.

Accord du CM.

### **4) CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE VENDÉE GRAND LITTORAL SUR L'ASSAINISSEMENT EN LIEN AVEC LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la revitalisation du Centre-Bourg, il est nécessaire que la commune prenne en charge la Maitrise d'œuvre pour l'assainissement auprès de Vendée Grand Littoral, pour ainsi piloter l'ensemble des travaux. Ainsi la commune aura la charge du choix de l'entreprise qui s'occupera des travaux d'assainissement, et règlera financièrement l'entreprise retenue pour le marché avec en contrepartie un remboursement de Vendée Grand Littoral, dont c'est la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour ce faire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention.

Accord du CM.

### **5) COMMISSION ET DÉLÉGUÉS POUR LES LISTES ÉLÉCTORALES**

#### **a. Commission de réforme**

Titulaire : Mme GILBERT

Suppléant : Mme LOCTEAU

Mme LOCTEAU est la plus jeune élue du Conseil qui n'a pas de délégation.

#### **b. Délégué de l'administration**

Titulaire : Mme BOILEAU

L'administration reviendra ultérieurement vers nous pour proposer une personne qualifiée inscrite sur les listes électorales : Mme Maryvonne GRELIER.

Accord du CM.

### **6) CONTRAT DE GROUPE POUR LE MARCHÉ D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de donner mandat au centre de gestion de la Vendée pour intégrer la procédure de consultation du contrat de groupe assurance.

Accord du CM.

## **7) ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 34 SITUÉE RUE DES VIOLETTES**

Monsieur le Maire indique que la famille CHARPENTREAU, propriétaire de la parcelle AB 34 située rue des Violettes, souhaite vendre sa parcelle qui fait 278 m<sup>2</sup>. Celle-ci est intéressante dans le cadre du projet de Revitalisation du Centre-Bourg. Lors de l'acquisition des autres parcelles aux alentours, un accord n'avait pas été trouvé. Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer les négociations pour l'acquisition de la parcelle.

Accord du CM.

## **8) RAPPORT SPANC 2019**

Ce rapport, approuvé lors du Conseil Communautaire du 23 septembre 2020, est présenté à titre informatif et sera mis à disposition des usagers qui le souhaitent pour une consultation en mairie.

Il présente les différentes informations sur les Assainissements Non Collectifs de la commune (installations neuves, conformes, non conformes...), le nombre de contrôles, les tarifs, le service SPANC et ses missions, la répartition des recettes...

Information du CM.

## **9) ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS ADMR**

Il est proposé de désigner un membre du Conseil Municipal représentant la commune au sein de l'ADMR.

Titulaire : Mme BIRON.

Accord du CM.

## **10) CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL DE RECENSEMENT**

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de prolonger le contrat de maintenance pour le logiciel ADIC afin d'effectuer le recensement des jeunes. Ce contrat assure l'assistance téléphonique et la mise à jour du logiciel. Le coût annuel est de 45,00 € HT et d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Accord du CM.

## **11) SUBVENTION VERSÉE EN AIDE AUX COMMUNES DES ALPES MARITIMES À LA SUITE DE LA TEMPÊTE ALEX**

Monsieur le Maire indique que suite à la tempête Alex du 2 octobre 2020, de nombreuses communes se sont retrouvées dévastées. L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Alpes Maritimes a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Alpes Maritimes. Il précise que le don moyen des collectivités est d'environ 200,00 €. Il propose donc de verser cette somme.

Accord du CM.

## **DPU**

4 déclarations d'intentions d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'un terrain appartenant à VENDÉE AMÉNAGEMENT au 3 rue des Ruchers : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'un terrain appartenant à VENDÉE AMÉNAGEMENT au 22 rue des Ruchers : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'un terrain appartenant à VENDÉE AMÉNAGEMENT au 1 rue des Fruitiers : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. RAINGLET au 39 rue de l'Hôtel de Ville : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

La prochaine réunion de Conseil Municipal ne peut être fixée, tout comme les prochaines commissions, suite au contexte sanitaire actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

**J. FERRAND**